



▲ Nathalie Kosciusko-Morizet, vice-présidente du groupe d'études sur les pollutions industrielles historiques

ALORS QUE PLUSIEURS ÉVÉNEMENTS MÉTÉOROLOGIQUES DES DERNIÈRES ANNÉES SEMBLENT ANNONCER DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES DE GRANDE AMPLIEUR, L'ASSEMBLÉE NATIONALE A CONSACRÉ EN 2003 UNE PARTIE DE SES TRAVAUX À L'EXAMEN DE TEXTES TENDANT À PROTÉGER NOTRE ENVIRONNEMENT DES CONSÉQUENCES NÉFASTES D'UN DÉVELOPPEMENT DIFFICILE À MAÎTRISER.

Contre la pollution et les atteintes à l'environnement, la force de la loi

Protéger les côtes françaises

des pollutions sauvages

Ainsi que l'a rappelé le rapporteur Jean-Pierre Grand, « la pollution des navires ne résulte pas seulement du naufrage ponctuel de navires peu fiables. Elle est aussi provoquée par une multitude de pratiques illégales plus faciles à dissimuler, telles que les déballastages et dégazages sauvages qui conduisent à répandre dans le milieu marin le contenu des cuves et les huiles de vidange des navires. » C'est pour mieux combattre et réduire cette agression contre la mer et les hommes que

l'Assemblée a adopté à l'unanimité le 3 avril le projet de loi tendant à la création d'une zone de protection écologique au large des côtes qui bénéficiera particulièrement à la Méditerranée. Seront en effet étendues à cette zone les dispositions répressives applicables dans les eaux territoriales et dans la zone économique. Les députés ont particulièrement tenu à ce que les déballastages puissent désormais être plus facilement sanctionnés grâce à l'extension des compétences des tribunaux maritimes.



Faits & Perspectives

4 ans de prison et **600 000** euros d'amende : telle est la peine dont sont passibles les auteurs de rejets illicites dans la nouvelle zone de protection écologique.

L'Assemblée doit poursuivre en 2004 l'examen du texte de la **Charte** de l'environnement qui a pour but d'inscrire dans notre Constitution les principes d'une écologie humaniste.

Zoom

LES DÉPUTÉS APPROUVENT
LE CADRE COMMUNAUTAIRE
D'UNE POLITIQUE DE L'EAU

Marcelle Ramonet,
secrétaire de
la commission
des affaires
économiques ▼



▲ Jean-Claude Lemoine, membre du Conseil national de l'aménagement du territoire



▲ Yves Cochet, membre de la commission des affaires économiques



▲ Marie-Hélène des Esgaulx, membre de la commission d'enquête sur le transport maritime des produits dangereux et polluants



▲ Geneviève Perrin-Gaillard, membre de la commission des affaires économiques

“Eau ! Tu n'es pas nécessaire à la vie : tu es la vie.” C'est en citant Saint-Exupéry que le rapporteur André Flajolet a présenté le projet de loi transposant en droit interne la directive européenne relative à la politique de l'eau. Ce texte, adopté le 10 avril, constitue une étape importante en attendant, en 2004, la loi sur l'eau. Il a permis de conforter l'organisation de la gestion de l'eau par grand bassin, avec des comités rassemblant représentants de l'État et des collectivités, usagers et associations. Il a fixé un objectif de « bon état des masses d'eau » à l'horizon 2015.

[51]

Antarctique :

préserver le « paradis blanc »

L'Assemblée a adopté à l'unanimité le 3 avril le projet de loi relatif à la protection de l'environnement en Antarctique, mettant en œuvre le protocole international signé à Madrid le 4 octobre 1991. Particulièrement conscients du caractère unique de « siège de la mémoire mondiale, réserve incontestée d'eau douce et havre de paix pour de nombreuses espèces » de l'Antarctique, selon les mots de Geneviève Perrin-Gaillard, les députés ont logiquement approuvé la

transcription dans notre droit d'un texte qui fait du continent austral une réserve naturelle, consacrée à la paix et à la science grâce d'une part à l'interdiction absolue pour 50 ans d'exploiter ses ressources minérales, d'autre part à l'exigence d'une étude d'impact sur le milieu naturel préalable à la conduite de

toute activité. Jean-Jacques Guillet a souligné que l'adoption de ce texte permet de « conforter la recherche scientifique française qui s'illustre avec l'Institut polaire Paul-Emile Victor et la prochaine station franco-italienne Concordia. »

Chasse :

la recherche d'un équilibre

Dès le 11 février, à l'occasion d'une « niche » parlementaire, les députés, dont 202 font partie du groupe d'études sur la chasse, avaient longuement débattu des évolutions souhaitables de la législation, afin de trouver un juste équilibre entre les droits légitimes des chasseurs, l'évolution de la réglementation européenne et la préservation de la nature. Un débat qui servit, dans les faits, d'introduction à ceux qui aboutirent au vote le 17 juillet par l'Assemblée du projet de loi relatif à la chasse. Comme toujours en

la matière, la discussion en séance publique a été l'occasion d'échanges passionnés et donc d'amendements nombreux. Parmi ces derniers, les députés ont voté, à l'initiative du député Stéphane Demilly, une série de modifications supprimant le contrôle a priori du budget de la fédération nationale et des fédérations départementales de chasseurs, l'extension de la chasse de nuit et l'abrogation de l'interdiction de la chasse le mercredi sur l'ensemble du territoire.

Il y a, en France,

1 465 000

chasseurs répartis au sein de 70 000 associations, la chasse générant un chiffre d'affaires global de 2 milliards d'euros.